



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22021737

Déposé / Reçu le

09 FEV. 2022

au greffe du Tribunal de l'entreprise
Francophones de Bruxelles

N° d'entreprise : 0880 956 968

Dénomination

(en entier) : **Alliance Loi**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de la Loi 26, 1040 Bruxelles****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du Commissaire-réviseur**

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021, la décision suivante a été prise:

Renouvellement du mandat du Commissaire-réviseur

Le mandat de commissaire est confié à la SC RSM InterAudit pour une durée de trois ans; RSM InterAudit a désigné comme représentant Monsieur Vincent Thyron, réviseur d'entreprises pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 2.889,66 EUR, indexés, montant auquel s'ajoute la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, qui est actuellement de 40,00 EUR plus 1,30% du montant des honoraires.

Gonzague Mulliez
Administrateur

Too'Gezer représenté par Patrice Descamps
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad – 17/02/2022 – Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).